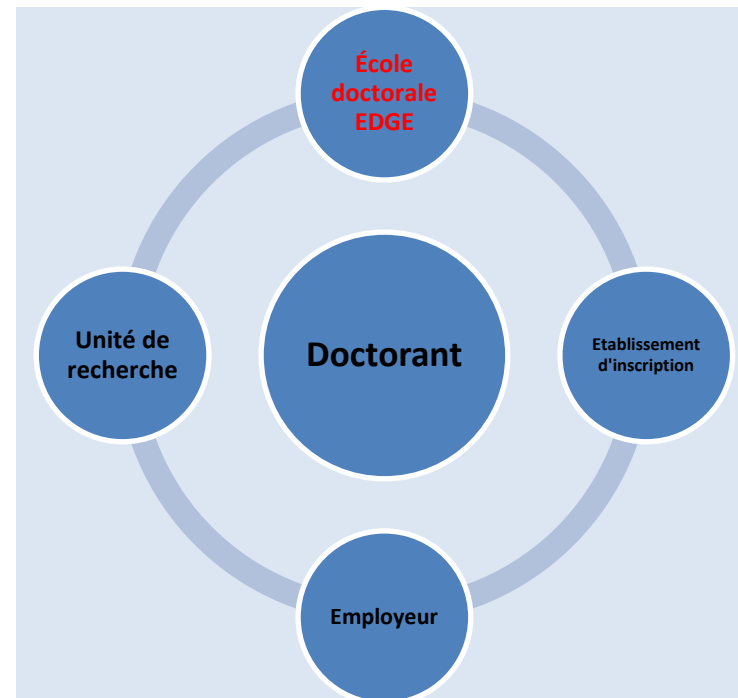
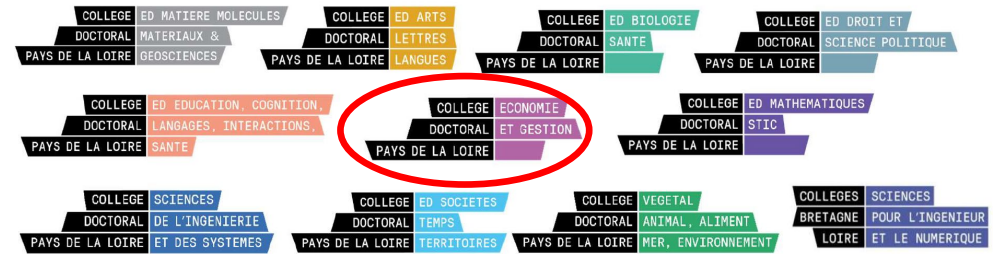


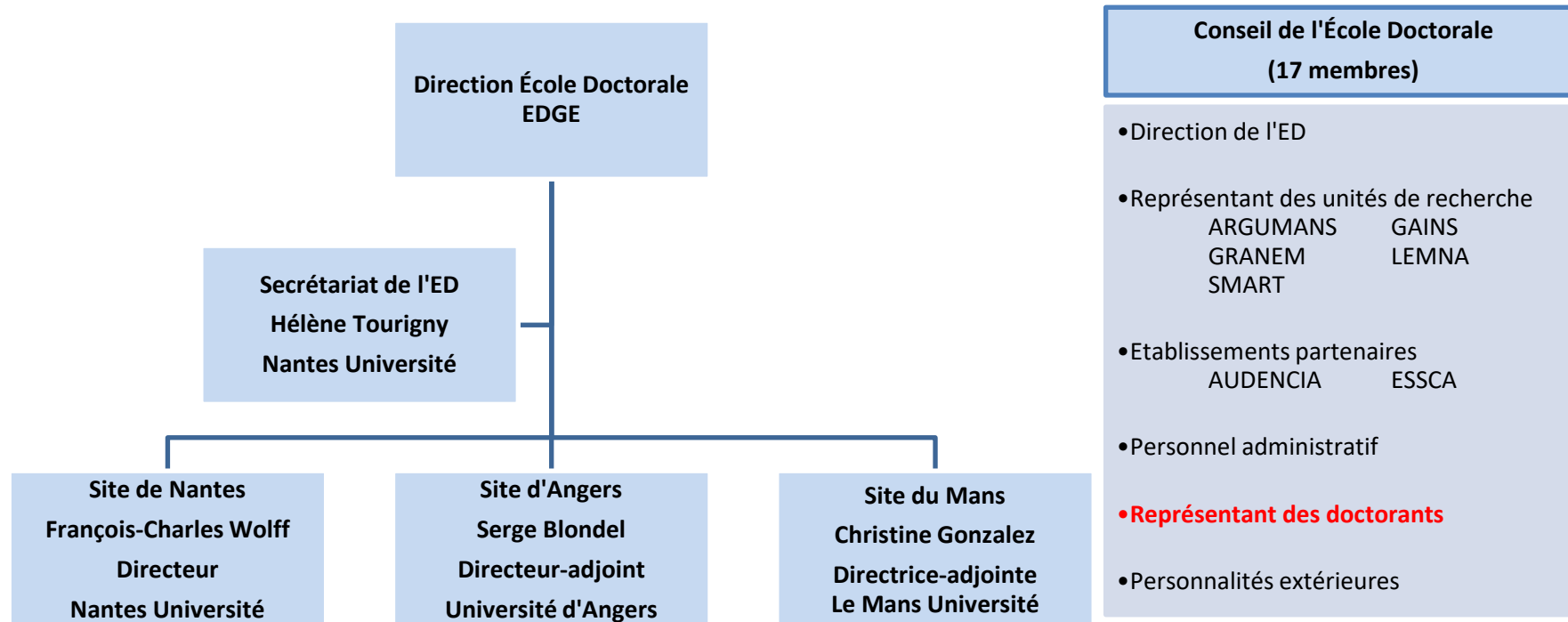
École Doctorale EDGE Pays de la Loire

Réunion de rentrée – 18 décembre 2023

1. Positionnement



2. Structuration



3. Effectifs

EDGE, une « petite » école doctorale

Année	Angers	Le Mans	Nantes	Total
1	10	1	8	19
2	6	1	7	14
3	8	3	9	20
4	5	2	9	16
>4	12	1		13
Total	41	9	33	82

4. Ressources financières des doctorants

Pour une thèse à temps complet, l'ED attend de préférence un niveau de financement comparable à celui d'un contrat doctoral et a minima équivalent au SMIC net

L'École doctorale n'accepte pas la réalisation d'une thèse sur ressources personnelles

Si les ressources proviennent d'une activité professionnelle non directement liée à la thèse, le doctorant doit avoir une activité lui laissant suffisamment de temps pour la bonne réalisation de la thèse à temps partiel, en six ans au plus

Demande de majoration de la durée de préparation au doctorat :

- 6 années universitaires d'inscription
- pour y prétendre, il faut pouvoir justifier d'un emploi au moins à mi-temps (50% ETP) pendant les 3 années de la thèse
- demande en première année de thèse

5. Comité de suivi individuel : composition

Chaque doctorant est accompagné par un CSI, composé d'au moins deux personnes non impliquées dans la thèse

Pour les nouveaux inscrits (depuis la rentrée 2022) :

- au moins deux personnes non impliquées dans la thèse
- au moins un spécialiste de la discipline
- au moins un non spécialiste extérieur au domaine de recherche
- au moins un membre extérieur à l'unité de recherche et soit à l'établissement d'inscription soit à l'ED
- au moins un membre doit être habilité à diriger des recherches (HDR)

Définition d'un non spécialiste :

- *section CNU d'appartenance pour les collègues relevant d'une section CNU si thèse en 05, non-spécialiste en 06 ou toute autre section que 06*
- *discipline d'exercice (sciences économiques, sciences de gestion, ...) sinon*

La composition du CSI est fixée dans les 4 premiers mois suivant l'inscription à l'ED, sur proposition de la direction de thèse en concertation avec le doctorant

6. Comité de suivi individuel : fonctionnement

Entretien au moins une fois par an, dès la première année, avec chaque doctorant : évaluation des conditions de l'intégration dans l'équipe, de la formation par la recherche et des avancées de la recherche du doctorant en s'appuyant sur un rapport d'activité

Le CSI veille à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement

Préalablement à l'entretien, envoi au CSI d'un document type avec les objectifs de la thèse, un résumé des travaux réalisés sur l'année écoulée, et les perspectives pour l'année à venir

Entretiens CSI organisés en trois étapes distinctes :

- présentation de l'avancement des travaux et discussions
- entretien avec le doctorant sans la direction de thèse
- entretien avec la direction de thèse sans le doctorant

Le CSI formule via ce document type des recommandations et un avis circonstancié de réinscription, il pourra le cas échéant jouer un rôle de médiation en cours de thèse

7. Inscriptions annuelles en doctorat

La première inscription en thèse est subordonnée à la qualité des résultats académiques antérieurs et à l'existence d'un financement au titre de la thèse

examen des dossiers par une commission des thèses (sauf « concours » et CIFRE)

Les demandes de réinscription sont accompagnées d'un formulaire qui comprend les avis de la direction de la thèse, de la direction de l'unité d'accueil et du CSI sur la base de l'état d'avancement des travaux

La direction de l'ED propose au chef de l'établissement d'inscription l'inscription en 2^{ème} ou 3^{ème} année si les avis sont favorables

- en cas d'avis défavorable, une médiation est mise en place si nécessaire

Les demandes d'inscription en 4^{ème} année (et plus) sont subordonnées aux avis favorables du CSI et de l'ED

8. Direction de thèse

Le doctorat est préparé dans une unité de recherche rattachée à une ED, sous la responsabilité d'un directeur de thèse, habilité à diriger des recherches (HDR), rattaché à cette même unité de recherche et cette même ED

- possibilité d'un co-directeur (HDR) et/ou d'un co-encadrant (non HDR)
- possibilité de faire évoluer l'encadrement au cours de la thèse (néanmoins rare)
- le taux d'encadrement d'un doctorant est de 100% : au moins 40% pour le directeur de thèse, au moins 30% pour le co-directeur et/ou co-encadrant

La direction de la thèse est responsable de la qualité de l'encadrement pour la durée de la thèse ainsi que du suivi du bon déroulement des travaux de la thèse

Chaque directeur de thèse ne peut pas encadrer plus de 5 doctorants et chaque doctorant compte pour 1 dans ce décompte

Le doctorant informe sa direction de thèse régulièrement de l'avancement de sa thèse et des éventuelles difficultés rencontrées

9. Plan individuel de formation

Chaque doctorant doit suivre, durant la préparation de sa thèse, au minimum 100 heures de formation ou équivalent

Une offre de formation diversifiée est mise à disposition par l'ED et le collège doctoral

- formations « scientifiques » ou « disciplinaires » organisées par l'ED
- formations transversales à caractère professionnalisant ou méthodologique, organisées par site ou par le collège doctoral au niveau régional

Chaque doctorant construit son plan individuel de formation en fonction de son parcours et de son projet de poursuite de carrière

- pas de proportion minimale de formations transversales ou disciplinaires à respecter
- *l'ED recommande la participation à des formations disciplinaires à hauteur de 50 heures*

Des formations à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique et à la science ouverte sont obligatoirement incluses pour chaque doctorant

Les activités de pratique professionnelle de la recherche seront listées dans un recueil des réalisations (publications d'articles, rédaction de revues, participations et/ou présentations à des colloques, ...), un relevé des formations suivies validé par l'ED sera intégré

10. Tableau d'équivalence heures de formation

Activités de formation doctorale	Equivalent heures
Suivi des cours disciplinaires proposés par l'École doctorale ou le collège doctoral	Nombre d'heures effectivement suivies Recommandation d'un minimum de 50 heures de cours proposés par l'ED EDGE Pays de la Loire
Actions de culture scientifique et technique (Fête de la science, Petits débrouillards, Nuit européenne, Nuit blanche, passeport recherche ...)	10 h
Participation à l'organisation d'une manifestation (journée d'étude, séminaire, conférences scientifiques)	12 h
Participation à des instances en lien avec le doctorat (Conseil d'ED, instances d'établissements, association de doctorants, comité éditorial...)	20 h maximum (6 h par an)
Réalisations scientifiques (Participation à un congrès ou workshop national ou international avec présentation d'un papier ou d'un poster)	20 h maximum (10 h par papier ou poster présenté)
Formation certifiante par un organisme de formation (Expérimentation animale, bateau, plongée, langues ...)	en fonction des formations
MOOC, tutoriels et keynotes dans le domaine scientifique	20h max
Participation à des écoles d'été ou Master Class	10h
Comité de lecture d'une revue (évaluation d'article)	5h
Tutorat (entre doctorants ou de projet de Master)	5h
Cours de niveau Master	en fonction des formations
Doctorants salariés hors travaux de recherche	30 heures
Doctorants CIFRE	30 heures
Doctorants cotutelle	En fonction de la convention de cotutelle

Important: les publications d'articles dans des revues scientifiques, avec ou sans comité de lecture, ne donne lieu à aucune équivalence (décision du collège doctoral).

11. Offre de formation

Liste des cours EDGE PDL proposés pour l'année universitaire 2023-2024

Cours disciplinaire autour des sciences économiques et de gestion			
Philosophie des sciences et méthodes qualitatives	15h	Nantes	Frantz Rowe
Conception et l'élaboration d'une démarche de recherche			
Construction d'une revue de littérature	5h	Nantes	Frantz Rowe
Techniques quantitatives et qualitatives			
Méthodes et analyse de données quantitatives 1 (introduction aux équations structurelles)	10h	Angers	Sandra Camus
Méthodes et analyse de données quantitatives 2 (méthodes de seconde génération - équations structurelles)	10h	Nantes	Jean-Marc Ferrandi
Valorisation et transfert des résultats			
Rédaction d'articles en Sciences de Gestion	4h	Angers	Gaëlle Pantin
Rédaction d'articles en Sciences économiques	4h		F.C. Wolff
Les réseaux sociaux : pratiques et enjeux pour la valorisation de la recherche et la carrière académique	4h	Le Mans	Hugo Gaillard
Formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique			

+ accès à l'offre de formation EDGE Bretagne

⇒ calendrier et ouverture des cours à venir

Liste des cours EDGE BZH proposés pour l'année universitaire 2023-2024

format	Titre	lieu	nombre heures	intervenants	dates prévisionnelles
cours	Economie comportementale et expérimentale	Rennes (visio)	5h	David Masclet	14 mai 2024 / 9h30 heures à 12h et de 14h à 16h30
Cours	Microéconomie avancée	Rennes (visio)	5h	Olivier L'Haridon	ok
cours	Micro-économétrie	Rennes (visio)	12h	Alain Carpentier	Courant 2024
cours	Econometric - big data	visio	8h	TUVAANDORJ Purevdorj	ok fin juin début juillet
Atelier	Nvivo	Rennes (présentiel)	7h	Andrea Gourmelen	23/11/2023
Atelier	La conduite d'expérimentation	Rennes (présentiel)	6h	Elven PRIOUR	En réflexion / construction / plutôt avril 2024
Cours	Rédaction d'articles en Sciences économiques	Rennes (hybride)	5h	Fabio Padovano	26/01 - 9h -12h / 02/02 9h - 11h
cours	Recherche incarnée (épistémologie) UE1 du DU recherche	Visio	15h	Patrick Valeau + autres enseignants IGR	26 septembre / 3 octobre / 10 octobre / 17 octobre / 31 octobre / 7 novembre / 14 novembre (17h-19h30)
cours	Méthodologies Qualitatives UE 2 du DU recherche	visio	17h	Karine Picot-Coupey	28 novembre / 5 décembre / 12 décembre / 19 décembre / 9 janvier / 16 janvier / 23 janvier / 30 janvier
Cours	Méthodologies quantitatives UE3 du DU recherche	visio	20h	Patrick Valeau	6 février / 13 février / 20 février / 27 février / 5 mars / 12 mars / 19 mars / 26 mars
Cours	rédaction de documents scientifiques UE4 du DU recherche	visio	15h	Patrick Valeau	2 avril / 9 avril / 16 avril / 23 avril / 7 mai / 14 mai

12. Soutenances de thèse

Composition du jury de soutenance (arrêté doctoral)

- 4 à 8 membres
- a minima un représentant de chaque genre, représentation équilibrée des femmes et des hommes souhaitée
- la moitié des membres au moins doit être extérieure à l'ED et à l'établissement d'inscription et être composée de personnalités de niveau PR ou DR

Deux rapporteurs au sein du jury

- rapporteurs extérieurs à l'unité de recherche, à l'ED et à l'établissement d'inscription où a été préparée la thèse
- ils ne doivent pas avoir participé aux travaux de la thèse
- les membres du CSI ne peuvent pas être rapporteurs, mais ils peuvent faire partie du jury de thèse (examineurs ou invités)

Désignation d'un président parmi les membres du jury

- le président doit être PR ou équivalent

12. Soutenances de thèse (suite)

Lorsqu'un doctorant et sa direction de de thèse considèrent que les travaux méritent d'être soutenus, doivent être transmis :

- une proposition de jury et de rapporteurs
- les avis du CSI depuis le début de la thèse
- le portfolio (liste des activités durant la formation et liste des productions scientifiques)
- le manuscrit de thèse

Validation par la direction de l'ED, qui peut solliciter la commission des thèses si besoin

Charte du collège doctoral : à la date de la soutenance, il est recommandé d'avoir au moins l'équivalent d'une publication ou d'une communication de niveau international ayant été validée par un processus d'évaluation par les pairs

13. Serment du docteur

Réalisation des travaux de recherche des doctorants dans le respect des exigences de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche

Accès à une formation aux principes et exigences de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique (obligatoire)

A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement (nouvel arrêté doctoral):

“En présence de mes pairs.

“Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [Spécialité], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats.”

14. Médiation

Possibilité de conflit doctorant – encadrement

Tout conflit persistant doit être porté à la connaissance de la direction de l'unité de recherche, afin de rechercher une solution

En cas d'échec, saisie de la direction de l'ED

Création d'un groupe de médiation composé d'au moins deux membres du conseil de l'ED dont un représentant des doctorants : écoute des parties concernées et proposition de solution

En cas d'échec de la médiation, demande possible d'un nouveau médiateur ou recours auprès du chef d'établissement d'inscription

15. Suivi de poursuite carrière

Assuré par le Collège Doctoral Pays de la Loire, en lien avec l'ED et les unités de recherche

Nécessité de suivi des trajectoires des doctorants, puis des docteurs

Engagement du doctorant lors de son inscription en thèse

Sollicitations aux enquêtes concernant le devenir professionnel, pendant une durée de cinq ans après l'obtention du doctorat

16. Site internet de l'ED

<https://ed-edge.doctorat-paysdelaloire.fr/>

Publications des textes de référence, du règlement intérieur, des CR des réunions du conseil, des formations disciplinaires proposées, description des étapes du parcours de thèse, ...

17. Workshop annuel

Evènement fédérateur de l'ED

Workshop annuel réunissant les doctorants de l'ED EDGE, Pays de la Loire et Bretagne

Date du workshop : avril – mai 2024

Lieu : site d'Angers

Importance de la participation des doctorants à cet évènement

Participation attendue au moins une fois sur les trois premières années de la thèse

18. Conseil de l'ED

Date des prochains conseils

vendredi 12 janvier 2024

15h-17h

vendredi 28 juin 2024

13h30-15h30

Vos représentants

Titulaires

Suppléants

Loïc Corven

Mai Linh Le Nguyen

Meriem Hizam

Catherine Bouffet

Victor Pellequier

Hounayda Bakhos Douaihy

19. Contacts

Site d'Angers

Serge Blondel

serge.blondel@univ-angers.fr

Site du Mans

Christine Gonzalez

christine.gonzalez@univ-lemans.fr

Site de Nantes

François-Charles Wolff

francois.wolff@univ-nantes.fr

Secrétariat :

Hélène Tourigny

ed-edge@doctorat-paysdelaloire.fr

20. Des questions ?